



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil national
Commission des institutions politiques
3003 Berne

Envoyé par courriel : spk.cip@parl.admin.ch

Fribourg, le 5 mai 2020

17.423 n lv. aa. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous, la détermination du canton de Fribourg sur l'avant-projet cité en titre et mis en consultation par votre commission en date du 14 février 2020.

Nous soutenons le projet de modification de la loi sur l'asile visant à accorder au Secrétariat d'Etat aux migrations des compétences étendues en vue de procéder au contrôle des supports de données mobiles afin d'établir l'identité des requérants d'asile. En effet, leur identification constitue l'une des pierres angulaires d'une procédure d'asile crédible, tant au regard de la légitimité de la reconnaissance du statut de réfugié que de la faisabilité d'un renvoi de Suisse.

Il est aujourd'hui naturel que la nécessité de satisfaire ce besoin basique puisse tenir compte de l'évolution des moyens modernes de communication. La modification proposée permettra, en tant que moyen subsidiaire lorsque l'identification n'a pas pu être réalisée autrement, l'accès aux données figurant sur les supports électroniques en possession du requérant d'asile, en particulier le téléphone mobile. Selon nous, la mesure reste proportionnée, et l'effacement des données recueillies est légalement expressément prévu.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat